

Conditions particulières Online Essentials

1. Définitions

Outre les termes définis par ailleurs dans le Contrat (p. ex. dans les Conditions Générales), les termes et expressions ci-dessous ont la signification suivante dans le Contrat, sauf si le contexte exige une autre signification :

Conditions Particulières	Les présentes conditions particulières
Contenu du Client	L'ensemble du matériel et du contenu (y compris les documents, modèles, photos, images, vidéos, animations, textes, slogans, illustrations, sons et enregistrements vocaux) que le Client fournit à Telenet afin qu'ils soient repris dans les Livrables ou que le Client reprend lui-même dans les Livrables.
Contenu de Telenet	L'ensemble du matériel et du contenu (y compris les documents, modèles, photos, images, vidéos, animations, textes, slogans, illustrations, sons et enregistrements vocaux, avec la charte graphique) (non fournis par le Client) qui sont repris dans les Livrables par Telenet.
Livrables	Le produit qui est créé, exécuté ou livré par Telenet dans le cadre du Service. Certains Livrables font toujours partie du Service, d'autres peuvent être commandés en option.
Logo	Tout projet ou symbole que Telenet crée pour le Client dans le cadre du Service.
Modèle	Tout modèle écrit d'un document texte que Telenet fournit au Client dans le cadre du Service.
Service	Le service Telenet Business Online Essentials, qui comprend la création d'un site web simple (ou la mise à disposition de logiciels sous licence avec lesquels le Client peut créer lui-même un site web) et les services complémentaires connexes (dont certains sont en option), comme décrit dans les Spécifications.
Spécifications	Les spécifications du Service, dont le Client peut toujours consulter la dernière version sur www.online-essentials.be .
Site Web	Le site web qui est créé pour ou par le Client dans le cadre du Service.
Textes	Tout texte écrit (à l'exception des Modèles) sur le site web de Telenet.

2. Le Contrat

2.1. Telenet se réserve le droit de refuser toute Commande. Si Telenet accepte la Commande, il envoie au client une confirmation par e-mail.

2.2. Le Contrat est constitué des documents suivants :

- (i) la Commande (si et dans la mesure où elle est confirmée par Telenet) ;
- (ii) les Spécifications ;
- (iii) les Conditions Particulières ;
- (iv) les Conditions Générales.

2.3. Le Contrat est conclu pour des périodes successives de 1 mois. Si le Client informe Telenet qu'il souhaite résilier le Contrat, celui-ci est résilié le dernier jour du mois suivant le mois au cours duquel la résiliation a été donnée. Le Client comprend et accepte que la résiliation ne met pas fin à son obligation de payer les frais convenus pour le Service, y compris les frais uniques (par exemple, les frais d'activation, les frais pour la création d'un Produit livrable spécifique, etc.) ; ceux-ci restent dus si la fourniture du Service avait déjà commencé avant la notification de la résiliation.

2.4. Si le Client résilie le Contrat, le Client doit veiller à transférer ou copier l'ensemble du Contenu du Client, des Textes et des Logos (le cas échéant) avant la date à laquelle le Contrat prend fin.

2.5. Si Telenet propose différentes variantes du Service et que le Client modifie son Contrat pour une variante inférieure du Service dans un délai de 12 mois après la publication du site Web (ou après le changement antérieur pour une autre variante du Service), Telenet se réserve le droit de facturer au Client une compensation égale à la différence entre, d'une part, les frais récurrents que le Client aurait dû payer pour la période restante jusqu'à la fin des 12 mois pour la variante du Service initialement choisie et, d'autre part, les frais récurrents que le Client doit payer pour la même période pour la variante inférieure du Service.

3. Obligations et responsabilités du Client

3.1. Lors de la commande du Service, le Client doit fournir à Telenet les informations de contact (y compris le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail) du contact unique que Telenet peut contacter dans le cadre de la fourniture du Service. Le Client doit consulter régulièrement les e-mails de Telenet et répondre aux appels téléphoniques de Telenet.

3.2. Le Client comprend que sa coopération et sa réactivité sont essentielles pour que le Service puisse être fourni correctement et en temps voulu. Le Client s'engage notamment à réaliser (en temps voulu) ce qui suit :

- (i) assister à l'entretien préliminaire et à tous les entretiens suivants (éventuels) avec Telenet ;
- (ii) fournir à Telenet (son accord pour) les spécifications des Livrables ;
- (iii) fournir le Contenu du Client, dans le format et/ou avec la qualité spécifiée par Telenet ;
- (iv) répondre aux demandes d'informations, de commentaires ou d'instructions (supplémentaires) de Telenet ;
- (v) donner uniquement des informations, des commentaires et des instructions raisonnables, clairs et constructifs ;
- (vi) approuver tous les projets ou versions définitives des Livrables proposés par Telenet ou demander leur adaptation.

3.3. Le Client comprend et accepte que s'il n'apporte pas son concours (en temps voulu/de manière correcte) :

- (i) Telenet peut décider, à sa discrétion, de suspendre la fourniture du Service ou de (continuer à) travailler sur les Livrables sur la base de l'expérience qu'elle a acquise dans la fourniture du Service avec des clients du même secteur professionnel que celui du Client ou d'un secteur similaire, et cela à partir de matériel dont elle dispose à ce moment-là (y compris

- des photos provenant de photothèques et/ou des textes créés par Telenet) ;
- (ii) les Livrables ne pourront plus être achevés dans le délai estimé (si un délai a été spécifié) ;
 - (iii) Telenet a néanmoins le droit de facturer au Client la totalité du montant du Service et peut en outre imputer au Client tous les frais ou dommages qui résultent de son manque de collaboration ;
 - (iv) chaque Livrable sera réputé être accepté par le Client si celui-ci n'a transmis – dans les 10 jours qui suivent la demande d'approbation de Telenet – aucune demande de modification.
- 3.4. Avant qu'il donne son approbation, le Client est responsable des vérifications suivantes (et ne peut tenir Telenet responsable d'éventuelles Demandes ou Dommages qui s'y rattachent ou en résultent) :
- (i) vérifier la qualité et la précision de tous les Textes (p. ex. fautes de frappe, fautes d'orthographe ou informations incorrectes) ;
 - (ii) s'assurer que les textes et logos ne portent pas atteinte aux Droits de propriété intellectuelle de tiers.
- 3.5. Le Client est en outre responsable (et ne peut tenir Telenet responsable d'éventuelles Demandes ou Dommages qui s'y rattachent ou en résultent) :
- (i) du Contenu du Client ;
 - (ii) d'éventuelles modifications (y compris ajouts, adaptations et suppressions) des Livrables par le Client ou un tiers ;
 - (iii) de toute utilisation des Livrables à des fins auxquelles ils ne sont pas destinés ou contraires au Contrat ou aux Lois applicables.

4. Obligations et responsabilités de Telenet

4.1. Généralités

- 4.1.1. Telenet fournit un Service qui vise à être adapté aux besoins du Client. Le Client comprend et accepte que Telenet ne peut toutefois pas garantir que les Livrables seront uniques.
- 4.1.2. Le Service a pour but d'accroître la visibilité en ligne du Client. Le Client comprend et accepte que Telenet ne peut toutefois pas garantir que le Service aura un impact positif sur les ventes, les revenus ou les clients du Client, ou que le Service entraînera une plus-value pour l'activité du Client.

4.2. Livrables

- 4.2.1. Pour la réalisation des Livrables, Telenet prendra en compte toutes les instructions raisonnables données par le Client et mettra tout en œuvre pour terminer les Livrables dans le délai estimé ou – si aucun délai n'a été spécifié – dans un délai raisonnable après réception du Contenu du Client, des instructions et des informations du Client. Cependant, le Client comprend et accepte que les engagements de Telenet dépendent de sa collaboration (ponctuelle et correcte).
- 4.2.2. Telenet donne au Client la possibilité de demander des modifications aux Livrables avant de les approuver. Le Client comprend et accepte néanmoins que Telenet peut limiter le nombre de demandes de modification et peut refuser les demandes de modification que Telenet juge déraisonnables.

4.3. Nom de domaine

- 4.3.1. La demande, l'enregistrement, le transfert et l'utilisation du nom de domaine dépendent également des conditions générales du service d'enregistrement concerné (Registry). Le Client peut, à sa première demande adressée à Telenet, obtenir une copie de ces conditions générales.
- 4.3.2. Telenet met tout en œuvre pour obtenir l'enregistrement ou le transfert du nom de domaine au profit du Client, mais le

Client comprend et accepte que Telenet, dans la mesure où la décision sur l'attribution/le transfert du nom de domaine appartient au service d'enregistrement, ne peut offrir aucune garantie quant à la réussite de l'enregistrement/du transfert du nom de domaine.

4.4. Site Web

- 4.4.1. Telenet met tout en œuvre pour offrir un Site Web qui fonctionne correctement et qui soit raisonnablement protégé contre la cybercriminalité, l'accès abusif et la perte de données. Le Client comprend et accepte néanmoins que Telenet ne peut garantir que le Site Web sera disponible en permanence sans interruptions ni pannes, ni que les virus, les logiciels malveillants, le phishing, le piratage et autres formes de cybercriminalité ou d'accès abusif pourront toujours être bloqués, ni que toutes les données pourront être récupérées.

- 4.4.2. Le Site Web est conçu pour fonctionner avec les navigateurs actuels les plus courants, de sorte que la majorité des visiteurs puissent visiter le Site Web. Toutefois, le client comprend et accepte que Telenet ne peut garantir que le Site Web fonctionnera (correctement) avec tous les types de logiciels de navigation pour tous les types de systèmes d'exploitation.

- 4.4.3. Telenet fournit une solution optimisée pour les moteurs de recherche (SEO), conformément aux meilleures pratiques. Le client comprend et accepte néanmoins que Telenet ne peut garantir ce qui suit :
- (i) l'acceptation du Site Web par tous les moteurs de recherche ;
 - (ii) le temps qui s'écoule avant que le Site Web apparaisse dans les résultats de recherche ;
 - (iii) une position spécifique du Site Web dans les résultats du moteur de recherche.

- 4.4.4. Telenet n'est pas responsable (de la qualité, la précision ou la légalité) du contenu ou des sites de tiers auxquels le Site Web fait référence ou renvoie par hyperlien.

4.5. Médias

- 4.5.1. La publication du profil d'entreprise du Client dans certains médias de tiers (p. ex. cartes et guides) dépend également des conditions générales des médias en question. Le Client peut consulter ces conditions générales sur les sites web des médias de tiers en question.

- 4.5.2. Telenet met tout en œuvre pour faire publier le profil d'entreprise du Client dans les médias. Le Client comprend et accepte néanmoins que :
- (i) Telenet ne peut garantir que tous les médias accepteront la publication du profil d'entreprise du Client ;
 - (ii) les médias concernés dans lesquels le profil d'entreprise sera publié, ainsi que la méthode de publication et la position du profil d'entreprise, peuvent changer à tout moment ;
 - (iii) les médias peuvent aussi publier des profils d'entreprise et des annonces de tiers (y compris des concurrents du Client).

4.6. Modèles

Tous les modèles sont conçus uniquement comme des guides pour le Client et sont proposés en l'état. Bien que Telenet s'efforce de créer des Modèles corrects et actuels applicables dans la plupart des situations, le Client comprend et accepte que Telenet ne peut donner aucune garantie quant aux Modèles ; Telenet ne garantit pas, par exemple, que les Modèles sont complets, qu'ils conviennent pour un usage déterminé et/ou qu'ils créent des effets juridiques déterminés. Il appartient au Client de vérifier s'il peut utiliser le Modèle dans sa situation spécifique (sans

adapter au préalable le Modèle) et de faire appel, à cet effet, à un spécialiste du domaine en question (p. ex. un avocat, un expert de la protection de la vie privée, ...).

5. Frais

- 5.1. Les frais uniques (p. ex. frais d'activation, frais pour la création d'un Livrable spécifique, etc.) sont facturés lors de leur Commande.
- 5.2. Les frais récurrents (p. ex. frais d'abonnement) sont facturés mensuellement, dans le mois qui précède le mois pour lequel les frais pour le Service sont dus.

6. Droits de Propriété Intellectuelle

6.1. Livrables

Sous réserve des dispositions des articles 6.2 et 6.3 des présentes Conditions Particulières, Telenet (ou son fournisseur) conserve les Droits de Propriété Intellectuelle sur les Livrables. Le Client reçoit uniquement une (sous-)licence personnelle, limitée, révocable, non exclusive, incessible et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour l'utilisation des Livrables pendant la Durée et selon les dispositions du Contrat.

6.2. Contenu du Client

- 6.2.1. Les Droits de Propriété Intellectuelle de tout Contenu du Client demeurent la propriété du Client (ou du tiers dont le Client a obtenu le droit de fournir à Telenet le Contenu du Client dans le cadre du Service).
- 6.2.2. Telenet reçoit une licence mondiale, libre de royalties, illimitée et pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour utiliser le Contenu du Client en vue de fournir le Service. Cette licence comprend le droit de copier, reproduire, modifier et publier le Contenu du Client. Telenet peut utiliser le Contenu du Client repris dans les Livrables comme référence pour la promotion du Service.
- 6.2.3. Le Client déclare et garantit que :
 - (i) il dispose de tous les droits requis pour fournir le Contenu du Client à Telenet conformément à l'article 6.2.2 des présentes Conditions Particulières ;
 - (ii) le Contenu du Client ne porte pas atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle de tiers ;
 - (iii) le Contenu du Client est authentique, n'est pas trompeur, mensonger, immoral, injurieux, obscène ou illégal, ne constitue pas un plagiat et n'est pas diffamant, déshonorant ou nuisible pour quiconque.

Telenet a toujours le droit de refuser un Contenu du Client qui serait contraire aux déclarations et garanties qui précèdent. Si toutefois Telenet reprend de bonne foi le Contenu du Client dans les Livrables et constate par la suite que ce Contenu du Client est contraire aux déclarations et garanties qui précèdent, le Client marque son accord pour que Telenet supprime le Contenu du Client. Le Client dédommagera et garantira Telenet, ses Sociétés Liées et leurs administrateurs, travailleurs, agents, partenaires, fournisseurs et sous-traitants respectifs pour/contre toute Demande de tiers résultant d'une violation des déclarations et garanties en question.

6.3. Textes et Logos

Pour autant que le Client ait satisfait à ses obligations de paiement aux termes du Contrat, les Droits de Propriété Intellectuelle (y compris les droits d'auteur) sur les Textes et les Logos (éventuels) seront transférés au Client.